BULLETIN

LE BLEUET

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Télécopieur : 418 276-7265
Site Internet : perlebleue.ca Courriel : info@spbq.ca



Mot du président



Bonjour tout le monde!

Déjà plusieurs mois se sont écoulés depuis la récolte et depuis le dernier bulletin de votre syndicat. Alors que la période estivale est plus occupée pour vos administrateurs, qui sont également des producteurs comme vous, c'est notre directeur général, Gervais Laprise, qui avait fait le suivi des dossiers dans le dernier bulletin. Aujourd'hui, c'est moi qui prends le relais et je vous entretiendrai donc sur l'avancement de plusieurs dossiers et je commencerai par une réflexion sur la

production et les marchés. Étant donné que cela fait plusieurs mois que je n'ai pas eu l'occasion de communiquer avec vous, je me suis permis d'en écrire plus long... en espérant que vous trouverez ces informations intéressantes!

Récolte 2023 et situation des marchés

Avec une production d'environ 102 millions de livres de bleuets sauvages sur le territoire du Plan conjoint, l'année 2023 est la deuxième meilleure à ce jour, après l'année 2016. C'est environ 4 millions de livres de plus que l'année 2022, qui avait également été une bonne année. Par contre, la production à l'extérieur du Plan conjoint a été moins bonne cette année que l'année dernière, en particulier sur la Côte-Nord. On parle donc d'environ 112 millions de livres de bleuets sauvages au Québec en 2023, ce qui est équivalent à 2022.

Lorsqu'on fait la « moyenne olympique » des cinq dernières années en retirant la meilleure et la moins bonne année, on en est rendu à une moyenne de 85 millions de livres, pour le territoire du Plan conjoint seulement. Dans les dernières années, on parlait davantage d'une moyenne de 65 à 70 millions de livres. Rien de vraiment surprenant, considérant les développements de bleuetières des 10-15 dernières années, de l'augmentation de maturité des champs et de l'amélioration des pratiques culturales. On peut d'ailleurs en profiter pour remercier le Club Conseil Bleuet et les différents chercheurs, agronomes et techniciens qui contribuent à l'augmentation de productivité de nos exploitations! Il faudra continuer de travailler fort, collectivement, pour continuer d'augmenter nos rendements, car nous évoluons dans un

environnement de plus en plus compétitif avec l'essor fulgurant de la production mondial du bleuet en corymbe.

Une fois ce constat dressé, force est de constater que des années de plus de 100 millions de livres au Québec, ça deviendra la norme plutôt que l'exception à la règle. Cela soulève plusieurs enjeux, en particulier la capacité d'usinage, la capacité d'entreposage et la capacité des marchés à absorber tous ces bleuets sauvages, année après année et, espérons-le, à un prix significativement supérieur à ce qui se paie pour le bleuet en corymbe produit mondialement.

Ces considérations ont des impacts sur le genre de convention de mise en marché que nous souhaitons avoir avec les transformateurs, sur la protection des producteurs, sur les efforts de promotion pour développer et maintenir une différenciation et une prime associées au bleuet sauvage. Il y a des impacts sur l'ensemble de la filière bleuet et même entre nos transformateurs, car dans un monde compétitif où l'offre peut dépasser la demande, il peut devenir difficile pour les différents joueurs indépendants de maintenir leurs prix, sachant que leurs clients ont plusieurs contacts à téléphoner pour tenter de faire baisser les prix. Dans le monde agricole en général, une surproduction par rapport à la demande peut rapidement détruire le prix et les marges des producteurs, et c'est pour cela qu'il existe différents mécanismes dans différentes spécialités agricoles, que ce soit la gestion de l'offre, les quotas, les inventaires stratégiques, les agences de vente, etc. qui sont utilisés pour protéger les producteurs, mais aussi l'ensemble de la filière.

L'augmentation de nos productions et la concurrence accrue du bleuet en corymbe ne sont pas les seuls coupables. Actuellement, la situation économique mondiale avec l'inflation élevée des dernières années et les taux d'intérêt fait en sorte que plusieurs consommateurs réduisent leurs dépenses pour des produits « de luxe » qui ne sont pas de première nécessité. Il n'y a qu'à regarder du côté du sirop d'érable, qui fait face à une chute des prix actuellement, et ce, même si la production du Québec a été très faible en 2023. Heureusement pour eux, leur inventaire stratégique au Québec leur permet de continuer de répondre à la demande malgré la faible production de cette année, et ainsi d'éviter de perdre des clients qui pourraient être tentés d'acheter des « sirops de table » à moindre coût. Dans le bleuet sauvage, nous n'avons malheureusement pas ce type d'inventaire et lorsque nous avons une année de très faible volume (comme 2021), même si les prix montent temporairement en raison du manque d'approvisionnement, c'est extrêmement nocif pour le développement de marchés et ça nous revient en plein visage dans les années qui suivent...

Il y aurait plusieurs autres exemples actuellement, comme les produits biologiques qui ont aussi la vie dure actuellement dans la plupart des productions, puisqu'avec les prix élevés des différentes denrées en épicerie, plusieurs consommateurs sont actuellement moins enclins à payer plus cher pour des produits bios.

La bonne nouvelle, c'est que l'inflation s'est beaucoup stabilisée dernièrement et que la plupart des économistes s'attendent à des baisses de taux d'intérêt à partir de 2024. Cela pourrait aider à relancer l'appétit des consommateurs pour le superfruit rempli d'anthocyanes qu'est le bleuet sauvage.

D'ailleurs, lorsqu'on regarde l'histoire, on constate qu'environ tous les sept ans, le prix aux producteurs de bleuets sauvages s'effondre, pour ensuite remonter la pente. Il s'agit d'une industrie cyclique, comme cela a déjà été présenté par Gilbert Lavoie dans le passé, et la convention de mise en marché actuelle fait en sorte que la presque totalité des variations du marché, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse, sont refilées aux producteurs. C'est bien lorsque les marchés sont à la hausse, mais c'est beaucoup moins intéressant quand le marché est morose! J'y reviendrai un peu plus loin dans le dossier sur la convention de mise en marché.

Je vous invite finalement, pour ceux qui ne le font pas déjà, à suivre assidûment les différents bulletins périodiques d'information sur les marchés produits par Forest Lavoie Conseil (dont ceux joints au présent bulletin). Gilbert suit de près les prix à l'exportation de nos bleuets, mais aussi les tendances dans le marché des bleuets en corymbe. Gilbert viendra également faire une présentation aux producteurs lors de la Journée Bleuet de février : à ne pas manquer!

Avances et prix final

À titre de rappel, la convention de mise en marché actuelle permet au SPBQ de faire vérifier certaines informations en lien avec le prix final d'une saison donnée, en particulier les factures de vente des bleuets congelés et sous-produits. Pour ce qui est des avances, la convention actuelle ne dit malheureusement presque rien. Le 31 juillet dernier, les représentants SAI (sans aucun intérêt) du Syndicat ont rencontré les quatre grands transformateurs pour statuer sur la première avance de la saison 2023. Après de longues discussions, et en fonction de l'état des marchés et des incertitudes entourant l'année à venir, les transformateurs ont choisi de limiter la première avance à 0,35 \$/lb. Cependant, les participants avaient convenu de se rencontrer à nouveau le 30 novembre pour statuer sur la deuxième avance en fonction de l'évolution des marchés. Trois des quatre grands transformateurs se sont finalement présentés à cette rencontre et de nouveaux échanges constructifs ont eu lieu. Les représentants du Syndicat s'étaient rencontrés auparavant pour une bonne mise à jour du marché avec l'aide de Gilbert Lavoie. Malheureusement, avec seulement deux mois de données pour la nouvelle année de commercialisation et des prix toujours bas sur les marchés, il n'a pas été possible de réussir à négocier une deuxième avance pour le 1er décembre, malgré nos tentatives. Cette rencontre a toutefois été l'occasion de réitérer à nouveau certains enjeux stratégiques de notre industrie et d'inviter les transformateurs à y réfléchir pour faire partie de la solution.

Nous avons convenu lors de cette rencontre avec les trois transformateurs présents, Congèlerie Héritier (CH), Bleuets Mistassini (BM) et Bleuets Sauvages du Québec (BSQ), de faire une autre

rencontre le 29 février prochain pour évaluer de nouveau la tendance du marché et la possibilité de verser une deuxième avance. Nous allons continuer de suivre la situation de très près et de tenir les producteurs informés, car nous estimons peu probable qu'il n'y ait aucune autre avance pour la saison 2023, à moins d'une catastrophe sur les marchés dans les mois à venir.

Dans le passé, les échanges de ce type entre le Syndicat et les transformateurs étaient presque inexistants. Nous croyons qu'ils sont nécessaires afin d'améliorer la communication, la transparence et la confiance mutuelles et nous invitons tous les transformateurs à y participer.

Négociations pour la convention de mise en marché

Il y a maintenant environ deux ans que moi et Christian Dessureault sommes arrivés au SPBQ, et nous avons rapidement amorcé avec le Comité mise en marché (CMM) une révision de la convention de mise en marché et des rencontres de négociations avec les grands transformateurs.

Nous étions plutôt optimistes au départ, en espérant parvenir à boucler une entente négociée dans la première année. Force est d'admettre aujourd'hui que c'est une tâche beaucoup plus complexe qu'espérée. Il faut dire que la convention actuelle est en vigueur depuis plus de 15 ans, donc les pratiques sont bien ancrées et chaque changement potentiel est analysé de tous les côtés par le SPBQ, mais aussi par les transformateurs. En parallèle, nous avons passé énormément de temps à discuter de quelques articles très précis comme l'article 4.01 en lien avec la disponibilité des bleuets provenant des bleuetières sur terres publiques, ou l'article 11.02 pour le paiement de la contribution de ½ cent/lb à la WBANA-Canada pour la promotion du bleuet sauvage. Nous avons également réalisé divers mandats avec des experts, que ce soit Forest Lavoie Conseil, la firme comptable Mazars ou nos avocates du bureau BHLF. Plusieurs des enjeux considérés en profondeur concernent la protection des producteurs, l'achat de tous les bleuets produits, la formule de prix et les tarifs d'usinage, le paiement des avances et la vérification des prix payés. Le SPBQ ne peut pas imposer une nouvelle convention : la prochaine convention devra soit être négociée et signée par toutes les parties prenantes ou encore, devra être arbitrée par la Régie des marchés agricoles. Bien qu'il n'existe pas de solution magique et facilement négociable pour l'ensemble des enjeux, nous pouvons dire que les efforts de la dernière année ont permis de très bien saisir les avantages et inconvénients d'à peu près tous les scénarios possibles.

Certaines personnes nous questionnent sur l'avancement des négociations en lien avec des clauses bien précises, mais il faut aussi comprendre que la convention est un ensemble et que dans certains cas, il est difficile de statuer sur une clause sans obtenir d'accord sur le reste. Stratégiquement, le Comité de négociation doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour tenter d'obtenir éventuellement la meilleure convention possible pour les producteurs. Je peux vous assurer que l'équipe en place comprend très bien les détails de la convention et tous les enjeux. Vous pouvez avoir confiance que tous les efforts sont déployés pour régler ce dossier

complexe. La négociation va se poursuivre au cours des prochains mois et nous gardons espoir d'obtenir une convention révisée en 2024. J'en profite pour réitérer qu'avant de signer une nouvelle convention négociée, les modifications vous seront présentées pour obtenir vos commentaires et votre accord. Bien entendu, si on se retrouve en arbitrage devant la Régie, ce sera un peu différent puisque ce sera alors à cette dernière de statuer sur la future convention.

Promotion du bleuet sauvage

Vous trouverez plus loin un article spécifique sur la WBANA et la promotion du bleuet sauvage écrit par notre vice-président, Christian Dessureault. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui s'est passé avec la WBANA, mais je tenais à souligner les efforts et la persévérance dont a fait preuve Christian dans ce dossier qui était tout sauf évident. Plutôt que de simplement regarder ce qui se passait au niveau de la WBANA et d'agir en « gérant d'estrade », le SPBQ s'est positionné en leader dans la démarche pour améliorer la gouvernance, le fonctionnement et éventuellement les résultats de la WBANA. Nous sommes actuellement convaincus que le Québec doit continuer de contribuer et participer aux efforts de promotion de la WBANA-Canada et c'est encore plus vrai dans le contexte du marché actuel où il est impératif de stimuler la demande et de se distinguer du bleuet en corymbe. Bravo à Christian pour sa persévérance!

Cela m'amène à vous parler d'un grief que votre syndicat a ouvert concernant l'application de la clause 11.02 de la convention de mise en marché indiquant que les transformateurs doivent contribuer à hauteur de ½ cent/lb à la WBANA Canada, mais qu'ils avaient cessé de payer dans les dernières années avec la précédente administration du Syndicat. Ce grief est actuellement entre les mains de la Régie et des audiences publiques sont prévues les 20, 21 et 22 février prochain pour débattre de ce grief. À défaut d'une entente hors cour avant cette date, les producteurs intéressés à suivre ces débats pourront se connecter sur la chaîne YouTube de la Régie.

Une fois les dossiers entourant la WBANA réglés, le SPBQ pourra s'attaquer à l'autre élément « promotion » du plan stratégique, qui est d'augmenter la promotion de nos bleuets sauvages exempts de pesticides au Québec.

Plan stratégique et plan d'action

Quelques mots sur le *Plan stratégique 2022–2026* du SPBQ. On se rappellera que le SPBQ a créé et adopté un nouveau plan stratégique l'année dernière, après un « vide » de quelques années sans aucun plan stratégique. En janvier dernier, les administrateurs ont travaillé sur le plan d'action pour atteindre les objectifs du plan stratégique et le mois prochain, nous nous réunirons à nouveau pour une bonne mise à jour de ce plan d'action. Notre directeur général pourra vous communiquer plus d'information sur l'avancement du plan stratégique en début d'année.

En parallèle, une première rencontre a eu lieu en décembre pour relancer les travaux de la filière bleuet, avec un mandat pour refaire le plan stratégique de la filière. La différence principale avec le plan stratégique du Syndicat est que la filière inclut tous les intervenants majeurs, soit les transformateurs, le MAPAQ, etc., dans le but de trouver des solutions communes à l'amélioration de l'industrie du bleuet sauvage.

Congrès provincial de l'UPA

Vous trouverez plus loin un texte préparé par Christian Dessureault (en tenant comptes des commentaires d'autres participants : Martine Labeaume, administratrice du SPBQ, Jean-Yves Goulet, administrateur du SPBQ et Berthier Guay, représentant du SPBQ pour la régie biologique) sur le 99e Congrès général de l'UPA qui s'est déroulé à Québec, il y a quelques semaines.

Je voulais en profiter pour remercier tous les producteurs et productrices qui ont participé au Congrès et/ou à la Marche pour la relève agricole qui s'est déroulée en marge du Congrès et qui a réuni 1000 agriculteurs et agricultrices de toutes les régions et toutes les productions. Un merci spécial à tous les producteurs et productrices de bleuets qui ont répondu à l'appel et se sont ajoutés à la dernière minute pour assurer une bonne représentativité de notre industrie! Vous m'excuserez de ne pas tous vous nommer, mais j'en profite pour saluer notre administrateur Steeve Lepage, également représentant du SPBQ à l'UPA Domaine-du-Roy, qui était présent avec ses deux jeunes garçons (sa relève!), M. Ghislain St-Pierre, ancien président du SPBQ, qui s'était joint à la marche avec deux autres producteurs, ainsi que Mme Nicole Lalancette, productrice de bleuets et agricultrice bien connue pour son implication, qui était présente au Congrès avec sa fille! Merci de votre engagement!

Pollinisation 2024

Suite à une rencontre du Comité pollinisation du SPBQ il y a quelques semaines, en prenant en considération la situation difficile du marché du bleuet sauvage, il a été statué qu'un prix raisonnable pour la location des ruches d'abeilles en 2024 serait entre 175 et 200 \$/ruche, soit les derniers prix négociés avec les apiculteurs en 2022. Ces prix incluent le transport des ruches vers le territoire du Plan conjoint. Le SPBQ souhaite fortement que tous les producteurs, grands comme petits, ainsi que les coopératives, s'en tiennent à cette plage de prix avec leurs apiculteurs pour la saison 2024.

Pour ce qui est des autres types de pollinisations, les dernières informations disponibles indiquent un prix d'environ 300 \$ pour les « quads » de bourdons et de moins de 100 \$ par gallon de mégachiles non incubés provenant de l'Ouest canadien (excluant les frais de transport).

Pour le moment, il n'y a pas d'indication comme quoi il y aurait un manque de pollinisateurs disponibles en 2024.

Programmes FADQ, PPA, MAPAQ, etc.

Une petite information également pour dire que différentes représentations ont été faites dans la dernière année auprès de la Financière agricole du Québec afin d'informer la Financière de diverses problématiques qui existent actuellement avec la couverture bleuet sauvage, que ce soit pour les producteurs qui sont partiellement en régie biologique, qui possèdent plus d'une bleuetière, qui ont des bleuetières en développement qui ne sont pas encore matures, etc. Nous savons qu'il existe plusieurs scénarios rejoignant divers producteurs pour lesquels l'assurance récolte a très peu de chance de déclencher, même avec une perte de rendement significative. D'autres spécialités agricoles ont des problèmes similaires avec la FADQ et une consultation a été effectuée au printemps dernier pour voir à l'amélioration future des programmes de la Financière. C'est d'ailleurs Forest Lavoie Conseil, que nous connaissons bien (et qui nous connaît bien), qui avait été mandaté par la FADQ pour réaliser cette consultation. Le rapport a été déposé dans les derniers mois et des demandes ont été réitérées envers la Financière dans l'intervalle. Les efforts vont continuer en 2024 pour voir à l'amélioration des programmes de sécurité de revenu pour les producteurs de bleuets sauvages.

Autre sujet : Nous avons demandé l'information sur la participation des producteurs de bleuets au PPA (Programme de paiements anticipés) et seulement 34 producteurs ont participé à ce programme pour la campagne 2023–2024. Il est plutôt surprenant qu'aussi peu de producteurs se prévalent de ce programme qui permet de rendre une somme d'argent facilement accessible et à très peu de frais pour chaque producteur, en fonction de ses rendements probables. Cette demande peut ensuite être refaite chaque année, permettant au prêt de se « rembourser » par lui-même année après année. Le Club Conseil Bleuet est mandaté et payé par le SPBQ pour aider les producteurs à remplir les demandes annuelles au PPA. Il est donc dans l'intérêt des producteurs, qui ne sont pas familiers avec ce programme, de s'informer auprès du Club Conseil Bleuet.

Finalement, vous aurez sans doute noté qu'il existe différents programmes ouverts actuellement auprès du MAPAQ ou de la FADQ, que ce soit l'initiative ministérielle pour la relève agricole, l'initiative ministérielle productivité végétale (voir texte plus bas) ou encore le nouveau prêt « fonds de roulement » qui offre un congé de capital et une possibilité de remboursement d'intérêts. En ces temps difficiles, n'hésitez pas à contacter vos représentants au MAPAQ ou à la FADQ pour vous assurer de ne pas passer à côté de programmes qui pourraient vous intéresser.

Élections 2024

Je terminerai ce long texte en annonçant les postes qui seront en élections en 2024. Les membres du conseil d'administration du SPBQ décideront dans les prochaines semaines du format des élections à venir (exemple : vote postal) et un appel de candidatures suivra. Un vote aura lieu s'il

y a plus d'un candidat par poste. Dans tous les cas, les résultats seront annoncés lors de l'AGA du mois d'avril.

- > Poste #4 (sans aucun intérêt) : Occupé par Nicolas Pedneault.
- Poste #5 (sans aucun intérêt) : Occupé par Christian Dessureault.
- > Poste #7 (sans intérêt significatif) : Occupé par Steeve Lepage.
- > Poste #10 (avec intérêt significatif) : Occupé par René St-Pierre.

J'en profite également pour inciter les producteurs intéressés à s'impliquer d'une manière ou d'une autre, que ce soit sur des comités ou autres types de consultations, à le faire savoir aux instances du SPBQ.

Enfin, comme toujours, les idées, suggestions et commentaires constructifs sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter, les administrateurs, administratrice ou employés du SPBQ!

Merci et au plaisir de vous revoir!

Nicolas Pedneault, président du SPBQ



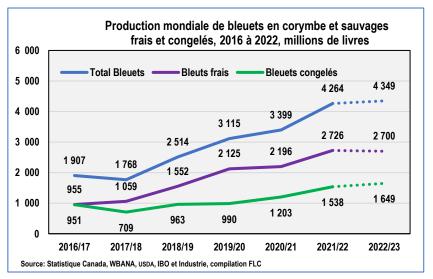
La différenciation du bleuet sauvage, un incontournable au maintien de notre marge de profit

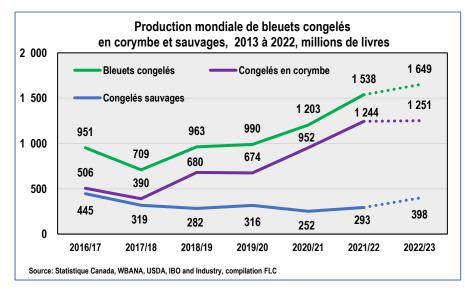


Le bleuet en corymbe est devenu la menace principale à notre marge de profit étant donnée sa croissance exponentielle sur les marchés mondiaux depuis les six dernières années. La hausse culminante du volume de bleuets congelés nous inquiète particulièrement.

Cette prise

de conscience a amené le conseil d'administration du Syndicat, en automne 2022, à s'entendre sur la nécessité de promouvoir les caractéristiques de notre produit. C'est ainsi que se forma un groupe de travail qui suggéra l'adoption d'une résolution pour appuyer la refonte de la WBANA-Canada.





Par la suite, Nicolas Pedneault et moi-même avons participé à une première rencontre en novembre 2022 avec les représentants des producteurs et 2 transformateurs des provinces maritimes, Wyman's et Millen Farms, ainsi que ceux du Québec.

Lors de cette rencontre, nous nous sommes accordés sur l'intention de

mettre les efforts nécessaires pour optimiser la WBANA vers une agence fonctionnelle, efficace et axée sur la promotion et la distinction du bleuet sauvage. En plus, nous avons insisté sur l'obligation de régulièrement informer les membres de son œuvre.

Depuis s'ensuit la composition de différents comités pour soutenir l'organisation soit, en recherche, en finance, en marketing, en santé et en stratégie. En octobre, Alain Boivin et moimême avons pris connaissance, lors de la réunion annuelle, des évènements des quatre derniers mois et en particulier du déploiement du programme de marketing. En conclusion, le résultat des démarches à ce jour nous a satisfaits. Bien entendu, ce n'est qu'un début et beaucoup demeurent à réaliser. Cependant, nous avons confiance que le nouveau conseil d'administration, composé de personnes dynamiques, est bien structuré pour relever les défis.

Je vous invite à lire la première infolettre de la WBANA ainsi qu'à suivre les différentes activités sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter/X. N'hésitez surtout pas à partager ces liens. Aussi, vous pouvez contribuer en transmettant vos nouvelles locales ainsi que vos propres photos, vidéos et recettes à ce courriel : neri.vautour@nb.aibn.com.

Bonne lecture!

Christian Dessureault, vice-président du SPBQ

Suivez WBANA-Canada sur Facebook, Instagram et sur X (Twitter) en numérisant les codes QR à l'aide de l'application Appareil photo de votre téléphone intelligent :





99e Congrès général de l'UPA

Le Congrès général 2023 de l'UPA s'est déroulé du 5 et 7 de décembre dernier, à Québec. Cette année, quatre administrateurs du SPBQ étaient présents : Nicolas Pedneault, Jean-Yves Goulet, Christian Dessureault et Martine Labeaume, ainsi que Berthier Guay en tant que représentant la Table de développement de la production biologique (TDPB).

Les sujets soulevés lors de la rencontre se résument essentiellement par la préoccupation des agriculteurs face à la pérennité des entreprises qui est menacée par une conjoncture inégalée des paramètres économiques, environnementaux, climatiques et sociaux, alimentant un contexte

vulnérable à la capacité d'assurer l'autonomie alimentaire du Québec. Les points tels que l'augmentation des intrants et de l'essence causés par l'inflation, les hauts taux d'intérêt, les pertes élevées dues aux changements climatiques, le manque de main-d'œuvre et les pressions grandissantes sur les superficies des territoires agricoles justifient cette préoccupation.

C'est sur cette base qu'une marche de protestation regroupant 1000 participants vers le Parlement de Québec pour conscientiser nos dirigeants gouvernementaux à agir et à adopter des



politiques de gouvernance plus favorables à la nouvelle réalité des entrepreneurs et professionnels de l'agriculture s'est ensuite déroulée.

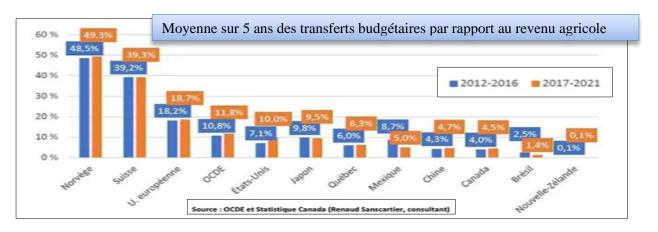
À cette protestation, se sont ajoutés plusieurs autres producteurs de bleuets venus le jour même par autobus organisé par l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Encore une fois un gros Merci d'avoir appuyé cette initiative bien que votre temps soit précieux!

Voici des données sur les enjeux qui préoccupent les producteurs:

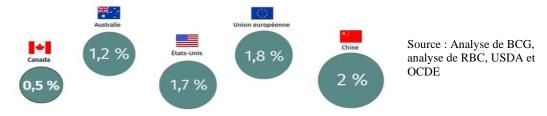
1. <u>Un appauvrissement des producteurs agricoles</u> depuis les dix dernières années, avec un revenu net de -38% et un endettement de plus de 115% :

			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023p	2023
8 506	8 206	8 776	8 782	8 892	9 670	10 289	11 113	12 733	12 873	+ 51%
7 447	7 544	7 674	7 781	8 323	8 783	9 209	9 940	11 740	12 216	+ 64%
1 058	662	1 101	1 001	569	887	1 080	1 173	992	656	- 38%
13 663	14 716	16 484	16 733	18 868	21 125	22 713	24 533	27 158	29 426,91	+ 115%
	7 447 1 058	7 447 7 544 1 058 662	7 447 7 544 7 674 1 058 662 1 101	7 447 7 544 7 674 7 781 1 058 662 1 101 1 001	7 447 7 544 7 674 7 781 8 323 1 058 662 1 101 1 001 569	7 447 7 544 7 674 7 781 8 323 8 783 1 058 662 1 101 1 001 569 887	7 447	7 447	7 447 7 544 7 674 7 781 8 323 8 783 9 209 9 940 11 740 1 058 662 1 101 1 001 569 887 1 080 1 173 992	7 447 7 544 7 674 7 781 8 323 8 783 9 209 9 940 11 740 12 216 1 058 662 1 101 1 001 569 887 1 080 1 173 992 656

2. <u>Un appui financier inférieur</u> par rapport aux pays de la communauté européenne, à l'OCDE et aux États-Unis :



3. Des investissements inadaptés pour faire face aux changements climatiques :



Financement en dessous des autres pays pour la lutte contre les changements en % de revenu agricole

4. Ainsi que d'autres sources d'angoisse :

- o Une réduction constante de la zone agricole (moins 57 000 hectares depuis 1998);
- Une protection déficiente face aux menaces d'utilisation de terres en zone verte par les municipalités, spéculateurs, face à une pression croissante de besoins énergétiques et de l'extraction des mines;
- Un accroissement considérable de la lourdeur administrative, en particulier, face aux exigences du ministère de l'Immigration et au ministère de l'Environnement;
- Une augmentation démesurée de la valeur des terres agricoles en fonction des retours en revenu agricole rendant l'impossibilité d'assurer la relève (mondialement, 70% des superficies appartiennent à 1% des propriétaires);
- Un revenu inadéquat des agriculteurs nécessitant un emploi secondaire pour survivre.

Christian Dessureault, vice-président du SPBQ

Priorisation de la recherche : une mise à jour s'impose

Depuis 2022, les producteurs ont été consultés à deux reprises sur les défis du secteur et les besoins de recherche, ce qui est une référence importante pour guider le SPBQ relativement aux projets et initiatives soutenues avec le fonds de recherche. Cela dit, le dernier processus complet de priorisation remonte à 2014.

L'objectif premier d'un tel exercice est bien sûr de s'assurer que les efforts de recherche soient cohérents avec les besoins du secteur, mais le fait de le formaliser et de traduire les résultats des consultations en termes d'axes de travail et de priorités sectorielles permet aussi de communiquer les besoins de l'industrie aux instances de recherche et de justifier les demandes d'aides financières auprès des partenaires externes.

En complément aux sondages, une activité de groupe a eu lieu le 29 novembre dernier en avantmidi. Réunissant des producteurs, des transformateurs et des intervenants en recherche et en services-conseils, l'objectif était d'identifier les principales menaces et opportunités qui se dressent devant les producteurs et d'établir les besoins de recherche prioritaires pour les adresser. La production d'un rapport de synthèse de l'activité, combiné aux résultats des consultations précédentes, devrait permettre d'établir un portrait précis des priorités de recherche pour un horizon cinq ans.

L'ensemble du travail effectué par le SPBQ vise à maximiser les retombées de la recherche pour les producteurs et cela passe par une mise à jour des priorités, une bonne communication des besoins et un processus décisionnel structuré et objectif. L'organisation travaille actuellement sur l'amélioration de chacun de ces aspects et des mises à jour seront effectuées en cours de processus.

Laurie Godin, agronome, directrice des affaires économiques du SPBQ

Plan Nature 2030

Ayant été mandatée par le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) pour prendre part au Plan Nature 2030, j'ai assisté le 18 octobre dernier au « Rendez-vous de la biodiversité » du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chibougamau et Chapais. Ce rassemblement, qui a eu lieu à Alma, a été organisé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) mandaté par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Ce plan découle en fait de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022. De nouveaux engagements de la part d'états, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité ont été mis en place. Le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment nous, la société québécoise, pouvons participer à l'atteinte des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité.

Les « Rendez-vous de la biodiversité » ont permis de consulter les intervenants régionaux lors de cet atelier de consultation. Nous avons discuté des enjeux régionaux et nationaux.

Qu'est-ce que le « Rendez-vous de la biodiversité »?

- 4 principaux axes :
 - Axe 1 Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature;
 - o Axe 2 Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité;
 - Axe 3 Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer
 l'ensemble des acteurs à tous les niveaux ;

- Axe 4 Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité.
- 14 cibles (détails en annexe 1.
- 36 objectifs qui étaient à définir lors de la consultation régionale (détails en annexe 2).

La vision établie pour le Plan Nature 2030 est la suivante :

En 2030, le Québec préserve sa biodiversité en protégeant, restaurant et utilisant durablement son patrimoine naturel, ce qui permet de maintenir les services écologiques et d'améliorer l'accès à la nature pour tous les Québécois, en plus de contribuer à leur qualité de vie.

Tous les intervenants des différents milieux (industrie forestière, sphère politique, industrie agricole, industries minières, citoyens impliqués, etc.) ont eu la chance de parler et de préciser leur besoin. Pour ma part j'ai axé mes interventions sur l'importance des producteurs agricoles dans cette démarche. Le territoire est vaste et la majeure partie est vouée à l'agriculture. Bien souvent les actions à mettre en place doivent se faire par les producteurs (protection des bandes riveraines, agriculture durable, etc.) et sont attendues de tous sans penser aux retombées, qui sont parfois un peu plus négatives pour les producteurs (perte de superficies, coûts d'investissements, etc.). D'ailleurs, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a déposé un mémoire le 25 octobre dernier détaillant plusieurs demandes et besoins de notre industrie. En voici un extrait :

L'UPA demande :

- que les producteurs agricoles et forestiers soient reconnus comme des acteurs incontournables dans la protection et « l'utilisation durable » du territoire pour fins de préservation de la biodiversité au Québec et qu'ils soient donc invités d'office aux rencontres provinciales et régionales portant sur la gestion de la biodiversité;
- que l'opinion des producteurs agricoles et forestiers soit prise en compte de manière prépondérante lorsque des mesures découlant du Plan Nature 2030 prennent effet sur leurs terres;
- que les producteurs agricoles et forestiers soient partie prenante de la démarche du Plan Nature 2030 et qu'ils participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures mises en place;
- que les organisations qui mettent en place des projets régionaux en biodiversité touchant des producteurs agricoles et forestiers ou la zone agricole consultent préalablement la fédération régionale de l'UPA ou le syndicat des producteurs forestiers de la région concernée.

Vous pourrez retrouver le mémoire complet ici : https://www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/memoire-mobilisation-nationale-pour-lelaboration-du-plan-nature-2030.

Restez à l'affût pour la suite du développement du plan nature 2030!

Jade Valois, dta., responsable du volet en agroenvironnement au Club Conseil Bleuet

Initiative ministérielle

Du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024, aide financière de 45% à 60%, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Le ministre Lamontagne a annoncé dans les derniers jours le lancement de l'Initiative ministérielle « Productivité végétale » (IPV) 2023-2025, dotée d'une enveloppe de 20 millions de dollars.

À noter que l'ensemble des entreprises qui avaient bénéficié d'un appui financier par l'entremise des versions précédentes de l'initiative aura accès au plein montant offert en vertu de cette nouvelle mouture. Plus de détails en suivant ce lien : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Centre-Presse/Communiques/2023/11/Pages/23226.aspx.

Laurie Godin, agronome, directrice des affaires économiques du SPBQ

Journée Bleuet 2024



Le 27 février 2024, réservez à votre agenda la **Journée Bleuet 2024!** Notez qu'elle se tiendra à la Salle de spectacles de Dolbeau-Mistassini. Tous les détails dans l'invitation qui vous sera envoyée en temps opportun.

Site Internet du SPBQ

Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au https://perlebleue.ca/.

des p'tits fruits Vous y trouverez « Le coin des producteurs » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les résultats des projets de recherche et le Guide de production. De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les

fournisseurs de services et d'équipements, les *Bulletins Le Bleuet* depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que le tableau des signataires des conventions.

Plusieurs recettes y sont également publiées et celle en vedette ce mois-ci, les <u>bouchées de gâteau aux bleuets sauvages du Québec sur bâtonnets</u>, est une recette amusante et créative, parfaite à réaliser avec vos enfants et petits-enfants en cette période des Fêtes!



Nos réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt! Recherchez « Le Bleuet, perle des p'tits fruits » sur Facebook au : https://www.facebook.com/perlebleue.ca et sur YouTube au : https://www.youtube.com/@lebleuetperledesptitsfruit9336. De plus, joignez le groupe privé « L'Industrie du bleuet sauvage » qui s'adresse exclusivement aux producteurs de bleuets, aux cueilleurs et aux intervenants au : https://www.facebook.com/groups/528919227936236.

Table de développement de la production biologique

La Table de développement de la production biologique (TDPB) existe depuis 2014 à l'initiative de l'UPA. Elle réunit des représentants des groupes affiliés à l'Union (régions et secteurs de production) et plusieurs intervenants (Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique, Filière biologique, MAPAQ, etc.). Ce regroupement a pour objectif d'optimiser les efforts actuellement consacrés au développement et à la mise en marché des produits issus de ce secteur (source UPA). C'est M. Martin Caron de l'UPA qui préside les rencontres et M. Jérôme–Antoine Brunelle, aussi de l'UPA, qui coordonne les travaux de la table. J'ai assisté à trois rencontres cette année (19 juin, 21 septembre et 30 novembre) ainsi qu'au Congrès général de l'UPA ce mois–ci.

En ce qui concerne les dossiers qui nous préoccupent de près, il y a le processus de révision des normes biologiques qui est enclenché en vue d'une nouvelle édition en 2025. À cet effet, le SPBQ a soumis une proposition de révision de l'article 5.1.7 (la régie de production ne doit pas alterner entre les modes biologiques et non biologiques sur une même unité de production). Selon le processus établi, cette demande sera analysée par un groupe de travail identifié.

La TDPB a participé avec la Fédération de la relève agricole du Québec et la Coopérative de l'agriculture de proximité écologique à une sortie publique pour dénoncer l'appui réduit au secteur biologique et aux entreprises de la relève dans le cadre du Programme Services-Conseils.

Les membres de la TDPB ont travaillé sur la préparation de propositions au Congrès de l'UPA concernant le programme Services-Conseils, le soutien à la production biologique (dont des investissements en recherche et en transfert afin de développer des solutions écologiques aux problèmes de ravageurs pour améliorer la productivité et la durabilité de l'ensemble des systèmes de production), etc. (voir site de l'UPA Congrès 2023, atelier 4). Le suivi des travaux sur la mise à jour des normes biologiques et des résolutions du Congrès 2023 seront sûrement des priorités pour 2024, à suivre...

Par Berthier Guay, représentant du SPBQ à la TDPB

Prix récolte 2023 et définitions des catégories

Catégorie de bleuet	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	3c avance dil		Contribution au SPBQ	Prix net		
BLEUETS MISTASSINI et COOPÉRATIVE AGRICOLE LA MANNE BLEUE							
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$		
Forêt	0,56 \$			0,01 \$	0,55 \$		
	ВІ	EUETS SAUVA	GES DU QUÉBEC	;			
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Boréal	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$		
Forêt	0,56 \$			0,01 \$	0,55 \$		
CONGÈLERIE HÉRITIER							
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$		
CONGÉLATION GRAND BLEU							
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$		
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$		

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition					
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant					
	l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.					
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de					
	récolte.					
	Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant					
	chimique au moins 12 mois avant la récolte.					
Bleuet boréal	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois					
(marque de commerce de BSQ)	avant la récolte.					
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique					
	accréditées par Écocert.					
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.					

Prix récolte 2022 et définitions des catégories

Catégorie de bleuet	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2º avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3° avance du 15 août (\$/lb)	Bonification (\$/lb)	Contribution au SPBQ (\$/lb)	Prix net (\$/lb)		
BLI	BLEUETS MISTASSINI et COOPÉRATIVE AGRICOLE LA MANNE BLEUE							
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$	0,1396 \$		0,015 \$	0,7246 \$		
Sans pesticide	0,60 \$	0,00 \$	0,1396 \$		0,015 \$	0,7246 \$		
Biologique	0,80 \$	0,00 \$	0,2758 \$	0,1242 \$	0,015 \$	1,1850 \$		
Forêt	1,015 \$				0,015 \$	1,00 \$		
	BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC							
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$	0,1237 \$		0,015 \$	0,7087 \$		
Boréal	0,60 \$	0,00 \$	0,1437 \$		0,015 \$	0,7287 \$		
Biologique	0,80 \$	0,00 \$	0,4378 \$		0,015 \$	1,2228 \$		
Forêt	1,015 \$				0,015 \$	1,00 \$		
CONGÈLERIE HÉRITIER								
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$	0,19 \$		0,015 \$	0,7750 \$		
Sans pesticide	0,60 \$	0,00 \$	0,19 \$		0,015 \$	0,7750 \$		
Biologique	0,80 \$	0,00 \$	0,38 \$		0,015 \$	1,1650 \$		
CONGÉLATION GRAND BLEU								
Conventionnel	0,60 \$	0,00 \$	0,00 \$		0,015 \$	0,5850 \$		
Sans pesticide	0,60 \$	0,00 \$	0,00 \$		0,015 \$	0,5850 \$		
Biologique	0,80 \$	0,00 \$	0,00 \$		0,015 \$	0,7850 \$		

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition					
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant					
	l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.					
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de					
	récolte.					
	Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant					
	chimique au moins 12 mois avant la récolte.					
Bleuet boréal	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois					
(marque de commerce de BSQ)	avant la récolte.					
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique					
	accréditées par Écocert.					
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.					

Volumes de production des dix dernières années sur le territoire du Plan conjoint

ANNÉE	BLEUETIÈRE	FORÊT	FRAIS	TOTAL
2014	62 853 362,00	6 029 133,00	581 266,00	69 463 761,00
2015	41 413 059,00	3 151 215,00	594 204,00	45 158 478,00
2016	103 458 920,00	3 249 789,00	1 131 016,00	107 839 725,00
2017	67 869 598,00	2 400 103,00	964 386,30	71 234 087,30
2018	72 635 137,00	3 028 746,00	1 138 149,20	76 802 032,20
2019	66 223 496,00	1 073 561,00	968 075,90	68 265 132,90
2020	84 073 973,60	1 377 540,00	915 384,10	86 366 897,70
2021	30 198 609,30	166 614,00	753 285,40	31 118 508,70
2022	94 173 786,50	2 461 818,50	1 077 864,50	97 713 469,50
2023	99 962 444,50	629 385,00	1 340 293,95	101 932 123,45
TOTAL	722 862 385,90	23 567 904,50	9 463 925,35	755 894 215,75

Vœux des Fêtes

Nous vous souhaitons de merveilleuses Fêtes et une année 2024 pleine de promesses!

Tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour l'année qui vient pour vous et vos proches!

Fermeture des bureaux

À l'occasion des Fêtes, prenez bonne note que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement. Merci de votre compréhension!

En pièces jointes

- Le CECPA recherche des producteurs de bleuets moyennant compensation financière;
- WBANA-Canada Infolettre d'octobre 2023;
- Annexes de l'article sur le Plan Nature 2030;
- Agricarrières Travailleurs étrangers temporaires;
- Publicité de Koppert;
- Tableaux de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil (août, octobre et décembre 2023).

Votre Conseil d'administration



Nicolas Pedneault, président (SAI, POSTE 4)



Christian Dessureault, vice-président (SAI, POSTE 5)



Paul-Henri Girard, secrétaire-trésorier (SAI, POSTE 3)



Alain Laprise, (ACBHB, POSTE 11)



Fabien Boulanger, (SAI, POSTE 1 – COOP)



Alain Boivin, (SAI, POSTE 2)



Martine Labeaume, (SIS, POSTE 6 - COOP)



Steeve Lepage, (SIS, POSTE 7)



Jean-Yves Goulet, (AIS, POSTE 8 - COOP)



Mario Bussière, (AIS, POSTE 9)



René St-Pierre, (AIS, POSTE 10)

SAI : Administrateur sans aucun intérêt SIS : Administrateur sans intérêt significatif
AIS : Avec intérêt significatif

Vos Permanents



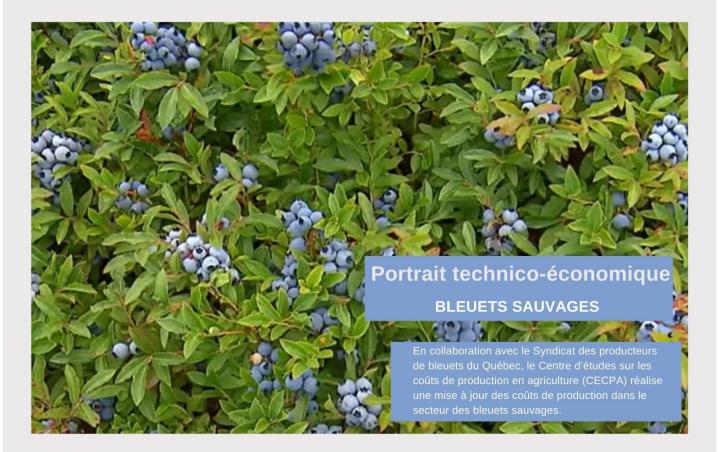
Gervais Laprise, directeur général



Laurie Godin, directrice aux affaires économiques



Guylaine Dubé, adjointe de direction



Les producteurs de bleuets sauvages admissibles seront contactés par le CECPA par téléphone en novembre et décembre. La collecte d'information aura une durée d'environ 2,5 heures en mode présentiel ou virtuel. Certaines informations administratives et économiques seront demandées lors de la collecte.

Le CECPA recherche présentement des entreprises cultivant entre 30 et 1000 ha de bleuets.

Les entreprises certifiées biologiques feront également partie de l'échantillon à l'étude.



Pour votre entreprise

- + Évaluer votre coût de production
- + Analyser vos opportunités
- + Comparer vos chiffres



Pour le secteur

- + Capter les réalités du secteur
- + Appui à la réflexion stratégique
- + Références reconnues

Une compensation financière de 500\$ est offerte pour la participation au projet.

Pour information:

418-833-2515

225 rue_Montfort Bureau 300, Lévis, QC G6W 3L8

Lien: https://www.cecpa.qc.ca







Yannick Lessard Chargé de projet au CECPA yannick.lessard@cecpa.qc.ca poste 248







Infolettre OCTOBRE 2023 NUMÉRO 1

Comité WBANA en action!

Message du Comité des communications marketing

Sous le leadership de la direction de WBANA Canada, les membres du Comité des communications marketing, nouvellement formé, ont travaillé à la mise en œuvre d'actions de promotion et de visibilité des bleuets sauvages d'ici.

En début d'année, nous avons élaboré un plan pour remettre la promotion des bleuets sauvages au centre de nos activités organisationnelles et ultimement, sur la table des foyers canadiens. Cela a nécessité l'expertise de nos agences de communication et de relations publiques pour la gestion des activités de rayonnement du petit fruit.

Aujourd'hui, après quatre mois de déploiement du programme de visibilité, nous sommes très fiers des retombées obtenues en termes de visibilité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Nous avons donc le plaisir de vous présenter notre première infolettre **Comité WBANA** en action, qui regroupe un bilan des réalisations du Comité des communications marketing de la WBANA Canada. L'infolettre sera publiée deux fois par année, à l'automne et au printemps, et on a hâte de connaitre vos premières impressions. À cet effet, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires qui, nous le croyons seront constructifs afin de bien répondre à vos besoins en matière de communication.

Bonne lecture!

Natalie Joyal

Responsable de comité













Slueberry, Chicken and Avocado Grille



Mandat du comité

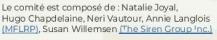
Poursuivre l'important travail de communication amorcé en pré-pandémie visant à faire connaître les particularités des bleuets sauvages auprès des Canadiens, en priorisant les marchés de l'Ontario, du Québec et des Maritimes, à l'aide d'un plan de relations publiques créatif et innovant.

Stratégies

Une stratégie digitale **WBANA 2.0** nous est apparue fondamentale pour rejoindre tous les consommateurs. La communication numérique, favorisant les réseaux sociaux, a été privilégiée et rapidement nous devions mettre en place les canaux appropriés. C'est ainsi que l'équipe a choisi de s'approprier les plateformes sociales existantes (Facebook, Instagram, Twitter/X) de WBANA Canada sur le plan provincial, de faire les ajustements requis et de communiquer via ces plateformes en anglais et en français.

En complément à cette stratégie de fond, le comité et les agences The Siren Group Inc./Massy Forget Langlois relations publiques ont ciblé les moyens suivants :

- Mettre en œuvre une série de messages, d'activités et d'outils informatifs permettant de mettre en valeur les bleuets sauvages, 12 mois par année;
- Différencier les bleuets sauvages canadiens des produits concurrents;
- Soutenir l'innovation en faisant valoir les récentes études scientifiques;
- Cibler des partenariats stratégiques et élaborer des initiatives favorisant des collaborations durables (le Mouvement J'aime les fruits et légumes);
- Miser sur le marketing d'influence pour alimenter les médias et les réseaux sociaux et susciter les interactions avec la marque;
- Collaborer avec les producteurs/transformateurs pour soutenir leurs efforts de promotion sur les plans provinciaux.







Tactiques : activités, outils et ressources

- Créer du contenu bilingue original et engageant pour les réseaux sociaux (Canadian Wild Blueberries / @CanadianWildBB) et le site web wildblueberryassociation.ca (textes, vidéos, reels, stories, visuels, etc.), et mettre en valeur des contenus existants;
- Agir à titre de gestionnaire de communauté: développer un calendrier de messages (4-5 messages / semaine), publier le contenu et répondre aux questions des consommateurs;
- Communiquer avec les médias (pitchs) et les blogueurs et leur proposer des angles de nouvelles pertinents pour leur auditoire afin de générer de la couverture de presse;
- Faire appel à des influenceurs, des chercheurs et autres experts (chefs, nutritionnistes, foodies) pour générer des contenus et participer aux relations de presse et autres;
- Coordonner des entrevues, des segments recettes et des articles (journaux, télé, radio, magazines, blogues, etc.);
- Participer au développement de recettes;
- Gérer les envois et demandes de produits (bleuets sauvages);
- Mettre à jour le site internet wildblueberryassociation.ca;
- Identifier des opportunités de co-promotion et concours;
- Faire une veille médiatique en continu;
- Entretenir des relations avec les associations, les leaders d'opinion et les membres de l'industrie liés au secteur de l'alimentation (membres de la WBANA, AQDFL, etc.);
- Coordonner les rencontres statutaires et des suivis des membres du comité.

Résultats

Nos activités des derniers mois, combinées aux actions sur le terrain des membres de la WBANA, ont permis non seulement d'accroitre le rayonnement des bleuets sauvages au Canada, mais aussi d'établir la structure de communication numérique pour l'organisation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Retombées médiatiques pour: 17 parutions et reportages télé (incluant CHCH Morning Live; Global News Calgary; CTV News Atlantic; TVA Nouvelles; RDI; Breakfast Télévision; Noovo Saguenay; CBC the National, Ricardo, etc.), 31 mentions radio (QUB; Radio-Canada; Rouge FM; CBC; CKBW); l'imprimé (Journal de Québec; Globe and Mail; magazine La Semaine); en ligne (laterre.ca; TheGlobeandmail.com; Eat North; journaldemontreal.com; Kiltedchef.ca; readersdigest.ca; peicanada.com; zeste.ca, etc.);

Bel impact grâce à nos relations avec les influenceurs sur les comptes de médias sociaux tels Dan Clapson/Eat North (11 000 abonnés), Isabelle Huot, Ph.D. (30 000 abonnés), Chef Bob Blumer (10 000 abonnés), Stéphanie Côté, Dt.P., (24 000 abonnés), Bonnie Stern (23 000 abonnés), Lesley Chesterman, chroniqueuse, auteure (30 000 abonnés), Leslie Beck, Dt.P., chroniqueuse (8 000 abonnés), CTV Your Morning – émission matinale nationale (50 000 abonnés), Chef Donna Dooher/Mildred's Temple Kitchen – restaurant (27 000 abonnés) et plus.

Les médias sociaux en chiffres :

- 1976 abonnés sur la page Facebook (Canadian Wild Blueberries);
- 327 sur Instagram (@CanadianWildBB);
- 108 abonnés sur Twitter/X (@CanadianWildBB);
- 3 % d'augmentation du nombre d'abonnés depuis quatre mois sur Facebook;
- 4 % de croissance sur Instagram;
- 4 % sur Twitter.

Passez le mot!

Cliquez sur les icônes ci-dessous et suivez-nous sur les réseaux sociaux. N'hésitez pas à partager nos publications sur Facebook, Instagram et Twitter/X.







L'ensemble des actions de communication et de relations publiques ont généré plus de 20 millions d'impression, un réel succès!

20 Tasty Ways to Celebrate Wild Blueberry

Ne manquez pas de visionner cette courte vidéo pour découvrir toute l'ampleur des retombées obtenues sur le plan de la visibilité



WBANA Canada

81 Woodmere Drive, Upper Kingsclear New Brunswick E3E 1T8

neri.vautour@nb.aibn.com

bleuetssauvagescanadiens.ca wildblueberryassociation.ca/fr









ANNEXE 1: LES AXES ET LES CIBLES DU PLAN NATURE 2030

Axe 1 – Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature :

- Cible 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques;
- Cible 2 : Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires;
- Cible 3 : Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec;
- Cible 4: Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec;
- Cible 5 : Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

Axe 2 – Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité :

- Cible 6 : Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés;
- Cible 7 : Assurer la durabilité de la foresterie
- Cible 8 : Assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité.

Axe 3 – Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux :

- Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État;
- Cible 10 : Amener les grandes entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité;
- Cible 11: Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources;
- Cible 12 : Mobiliser et réorienter le financement privé en faveur de la biodiversité

Axe 4 - Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité :

- Cible 13 : Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité;
- Cible 14 : Soutenir le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité.

ANNEXE 2: LES OBJECTIFS DU PLAN NATURE 2030

- 1. En 2040, la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean est toujours aussi émerveillée par la beauté de la nature. Nos paysages grandioses sont source de fierté et d'appartenance au territoire.
- Notre rapport à l'environnement s'est profondément transformé. Nous cohabitons en harmonie avec la nature, dont nous reconnaissons la valeur intrinsèque, ainsi que les nombreux services écologiques qu'elle nous rend. Notre utilisation du territoire est durable et équitable, notamment avec les Premières Nations.
- 3. Pour nous, la nature est un lieu de ressourcement calme et sain, où le rythme de vie semble ralentir et où il est possible de se reconnecter à soi et au moment présent. Elle est une source de santé mentale et physique.
- 4. Les préoccupations environnementales sont présentes à tous les niveaux, et la volonté de protéger la nature transparaît partout, dans les pratiques individuelles, collectives, éducatives, économiques et politiques.
- En 2040, nous favorisons la protection, la conservation, la valorisation et la réhabilitation des milieux naturels.
 Nous consacrons une plus grande proportion du territoire aux aires protégées, aux zones de conservation, aux milieux naturels restaurés et aux corridors de biodiversité.
- 6. L'accès à la nature est démocratisé, grâce à une meilleure accessibilité physique et économique, tant dans des espaces naturels qu'en ville. Il y a un grand nombre de lieux publics naturalisés et aménagés, pour lequel nous avons un fort sentiment d'appartenance.
- 7. Le développement d'activité et d'infrastructures donnant accès à la nature se fait de manière concertée, avec un meilleur encadrement et une diversification de l'offre d'activité. La présence et l'accessibilité de la nature, notamment par le tourisme durable et régénératif, contribuent à l'attraction et à la rétention des jeunes et des familles dans la région.

- 8. Il y a un changement de paradigme en matière d'aménagement du territoire, qui favorise les milieux de vie écologiques et à échelle humaine, la révision des règlements municipaux favorise les habitations collectives et l'émergence de quartiers écologiques. Nous avons aussi réduit la pollution sonore et lumineuse, pour une meilleure qualité de vie.
- 9. Les aménagements végétalisés, souvent comestibles, abondent dans nos villes. Les potagers, jardins communautaires et forêts nourricières remplacent l'asphalte, le béton et le gazon. Les boisés urbains sont protégés, et les nouveaux aménagements intègrent la nature dès leur conception. Les aménagements favorisent ainsi la biodiversité, même en ville.
- 10. En 2040, la majorité de la population est informée, sensible et consciente des enjeux environnementaux. L'éducation à l'environnement commence dès le plus jeune âge, et se poursuit tout au long de la vie. Les jeunes et moins jeunes développent des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être plus écologiques, qui intègrent les visions, connaissances et traditions des Premières Nations. Ces efforts d'éducation permettent la réduction des activités néfastes sur l'environnement.
- 11. À l'école, les élèves peuvent apprendre sur la nature, mais aussi dans la nature. Nous voyons une multiplication des classes en plein air, des marches éducatives, des activités extérieures et des conférences en forêt. Les environnements scolaires sont stimulants, écoresponsables et végétalisés.
- 12. En 2040, notre territoire est toujours aussi riche en ressources naturelles. Il existe un équilibre entre l'exploitation responsable des ressources et la préservation des environnements naturels, afin d'assurer une régénération des espèces, tout en maintenant un développement économique.
- 13. La région n'attend plus après de grands projets industriels fondés sur une logique extractive, mais cherche plutôt à consolider les créneaux économiques existants, dont l'aluminium, la forêt, l'énergie et l'agriculture, dans une perspective d'écologie industrielle. Les entreprises présentes sur le territoire ont des politiques qui incitent à des pratiques écoresponsables.
- 14. La forêt est reconnue comme une ressource économique importante, que nous valorisons dans une perspective multifonctionnelle, avec un intérêt pour les produits forestiers non ligneux. Nous avons la capacité de procéder à la transformation primaire, secondaire et tertiaire du bois.
- 15. Les pratiques forestières sont pensées de manière durable, en s'assurant de préserver le milieu forestier et les écosystèmes. La population est informée et consultée à propos des activités forestières sur le territoire, pour assurer une saine cohabitation des usages.
- 16. L'eau étant au cœur de la vie, le territoire est géré par bassin versant avec un mode de gestion intégré, dans le but de faciliter la conciliation des usages. Des politiques strictes de conservation de l'eau sont mises de l'avant. Nous protégeons et restaurons les milieux hydriques et humides, notamment par le maintien et l'aménagement de bandes riveraines et de zone tampon.
- 17. Nous avons réussi à réduire fortement notre consommation d'eau. Il y a des infrastructures pour récupérer et réutiliser l'eau de pluie et les eaux grises, et des subventions ont permis l'installation de systèmes de traitement des eaux usées partout sur le territoire.
- 18. Nos fermes et nos élevages ont des pratiques durables, sont plus diversifiés et souvent à plus petite échelle. Les technologies et les innovations environnementales sont mises de l'avant en agriculture. Nous pratiquons l'agriculture durable et on fait de l'agriculture en forêt. Nous réduisons l'utilisation de fertilisants et favorisons la hausse des productions responsables et écologiques.
- 19. La chasse, la pêche et la cueillette sont des pratiques qui sont faites en permettant le maintien de la faune et de la flore. Le gibier abattu est transformé à sa pleine capacité, incluant le partage de la viande et des récoltes. Tout le monde s'implique dans la transformation de nos aliments, et nous avons presque réussi à éliminer le gaspillage alimentaire.
- 20. En 2040, nous sommes autosuffisants sur le plan énergétique. De nouvelles technologies vertes et durables, combinées à de nouvelles sources d'énergie et de nouvelles infrastructures, favorisent la production d'énergie renouvelable. Notre consommation d'électricité est réduite et optimisée et nous avons fortement réduit notre dépendance aux énergies fossiles.
- 21. En 2040, le développement régional est porté par une économie locale et régénérative, guidé par des modèles économiques alternatifs tels que la bioéconomie, l'économie circulaire et l'économie sociale. C'est une économie génératrice d'emploi de qualité, qui répond aux valeurs et aux aspirations des travailleurs et des travailleuses.

- 22. Les coûts environnementaux sont intégrés au coût des projets, des infrastructures, des produits et des services. Dans les calculs économiques, nous considérons aussi la valeur économique de la préservation du vivant. L'écofiscalité permet de réduire et compenser les impacts écologiques de nos activités et de fournir des fonds pour opérer la transition sociale et écologique.
- 23. Nous avons mis en place des mesures fortes pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, notamment en considérant les impacts sur la nature. Malgré les bouleversements du climat, nous arrivons à protéger la biodiversité, notamment par un contrôle des espèces exotiques et envahissantes.
- 24. Nos infrastructures limitent aussi notre impact sur le climat. La conception et l'entretien des routes et des infrastructures facilitent la mobilité durable et la mobilité active. Nos habitations et nos infrastructures publiques sont construites de manière écologique, durable et adaptée à la nouvelle donne climatique. Nous maximisons l'utilisation de nos ressources naturelles et renouvelables, dont le bois produit localement.
- 25. Nous vivons en famille ou entre amis, dans des maisons de taille adaptée à nos besoins, économes et énergie, à proximité de la nature et construites dans le respect des écosystèmes environnants. De nouvelles lois et normes encouragent les pratiques de construction durable.
- 26. Nous nous sommes dotés de cadres réglementaires qui obligent la préservation de la nature, qui réduisent les impacts environnementaux et forcent la compensation des impacts qu'on ne peut réduire. Certains éléments de la nature possèdent même des droits légaux et une personnalité juridique. Des mécanismes permettent de faire respecter les normes environnementales établies.
- 27. La population a massivement adopté des modes de consommation plus responsables, qui encouragent les produits locaux, écoresponsables et biologiques. Les incitatifs à la consommation, notamment la publicité, ont grandement diminué. Réduire sa consommation à la source est le nouveau réflexe.
- 28. La surproduction, la surconsommation, l'obsolescence programmée et le gaspillage sont des vestiges du passé. Les pratiques des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser) sont assimilées et appliquées au quotidien pour toutes les matières produites. Il y a des îlots de tri et des ressourceries partout, et plus un seul déchet n'est visible.
- 29. Notre rapport aux animaux a fortement évolué. Ils sont reconnus comme des êtres sensibles et possèdent des droits reconnus. Ils ne sont plus gardés en captivité pour le divertissement. L'accès à des lieux d'observation de la faune sauvage est plutôt favorisé.
- 30. Des organismes prennent soin des animaux abandonnés et dans le besoin et tous les milieux sont propices à l'accueil des animaux domestiqués, que ce soit à l'école, à la garderie ou dans les endroits publics, notamment pour la zoothérapie.
- 31. En 2040, les personnes ont le temps, la motivation et les moyens pour s'impliquer, pour faire du bénévolat, pour se mobiliser et accroître leur pouvoir d'agir collectif pour l'environnement. Il existe de nombreux organismes dédiés à la protection de la nature, et nous ne comptons plus le nombre de comités et de groupes citoyens qui s'activent pour l'environnement. Les individus qui s'y impliquent ont une grande liberté d'action, ainsi qu'un pouvoir d'influence et de décision.
- 32. Des consultations effectives sont organisées pour chaque grand projet et pour toutes les décisions susceptibles d'affecter l'environnement. De leur côté, les élus.es sont à l'écoute, ce qui augmente l'influence des citoyens et des citoyennes. Ces mécanismes participatifs mènent à des actions concrètes.
- 33. Lors des élections, il y a une meilleure visibilité et appréciation des candidatures « vertes ». La grande majorité des personnes élues sont informées des enjeux environnementaux et prennent des décisions qui considèrent la protection du patrimoine naturel. Les élus.es de la région soutiennent les initiatives, les politiques et les investissements environnementaux.
- 34. On a accentué la recherche scientifique et le partage des données et d'expertises sur les enjeux environnementaux. Plusieurs collaborations se forment entre les chercheurs, les entreprises, le gouvernement et la communauté ilnu, dont nous reconnaissons et valorisons les savoirs, les pratiques et les relations avec la nature.
- 35. Les organisations favorisent l'innovation, la circulation des idées, la collaboration de proximité, le mentorat, la coopération et les concertations intersectorielles en lien avec la nature. Des programmes d'aide et de formations à l'environnement sont d'ailleurs offerts pour les entreprises, les municipalités et les individus.
- 36. En 2040, nous encourageons et nous donnons de la visibilité aux actions posées pour l'environnement, sur tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est avec fierté que nous célébrons nos accomplissements et notre nouveau rapport à la nature.





Travailleurs étrangers temporaires : Comment assurer une intégration réussie



Les Jardins Vinet Crédit photo: UPA

De plus en plus, les entreprises agricoles ont recours à de la main-d'œuvre étrangère pour combler leurs besoins. En 2022, le nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) agricoles au Québec s'élevait à 21 531, soit une hausse de plus de 20% par rapport à 2021.

Dans ce contexte, les entreprises agricoles ont tout intérêt à bien comprendre les défis que comporte la venue de ces travailleurs afin de favoriser leur intégration, car leur satisfaction et leur engagement auront un impact direct sur la productivité de l'entreprise.

Comprendre le bouleversement de son travailleur

Bien que certains TET s'y préparent, il n'en demeure pas moins que leur arrivée au Québec demande un temps d'adaptation. Ils doivent entre autres se familiariser avec la culture (habitudes, coutumes, normes, etc.), le climat nordique et la langue. Loin de leurs proches et de leur famille, leur nouvelle réalité est déstabilisante. Certains devront cuisiner et entretenir un logement pour la première fois, ou encore partager un hébergement avec des inconnus. Comme employeur, il est essentiel d'être sensible à cette réalité.

Il est bon de garder en tête que ce qui est normal dans une culture, ne l'est pas nécessairement dans une autre. Par exemple, dans la vie quotidienne, il est courant pour les hispanophones de payer en argent comptant plutôt qu'avec une carte bancaire, de négocier le prix du taxi ou d'un transport, ou encore de monter dans un autobus en écoutant de la musique très forte, ce qui est moins habituel au Québec.

Soutenir son travailleur

Le processus d'adaptation à travers lequel passeront les TET est constitué de hauts et de bas; ce qui est tout à fait normal. Certains ont plus de facilité que d'autres à s'adapter. Soyez vigilant aux signaux qui pourraient indiquer que votre travailleur est en difficulté d'intégration (isolement/retrait, déprime, tristesse, manque d'intérêt pour le travail ou pour les activités sociales, hygiène négligée, etc.) et veillez à agir en conséquence. Être indulgent face aux changements d'humeur est un incontournable, dans la mesure où le respect demeure. Voici également d'autres éléments à considérer pour une intégration réussie :

1 La barrière de la langue

Franchir la barrière linguistique n'est pas toujours facile; or ce n'est pas impossible! Assurer une bonne intégration des TET nécessite de mettre en place quelques astuces pour y parvenir, notamment :

- Éviter les longues phrases;
- Faire des pauses fréquentes (bien accueillir les silences);
- Reformuler les expressions;
- Se méfier des « oui » ;
- Faire répéter ;
- Expliquer en action.

2 Courtoisie, hiérarchie et relations hommes-femmes

Saluer tous ses collègues est de coutume pour les hispanophones. Il est donc bien vu, de la part de tout employeur, de prendre le temps de saluer convenablement ses travailleurs en début et en fin de journée. Un départ hâtif pourrait suggérer que la compagnie de l'autre n'a pas été appréciée. Aussi, les hispanophones ont souvent 4 noms (2 prénoms et 2 noms de famille). Le choix du prénom utilisé peut varier selon le contexte. Il est important de leur demander quel prénom ils désirent utiliser dans le cadre du travail.

De plus, la hiérarchie étant importante pour les hispanophones, il ne faut pas s'étonner d'entendre un TET appeler son employeur « patron » ou « patrón ». Il s'agit pour lui d'une marque de respect. Il peut aussi être normal pour eux d'attendre que le superviseur leur donne des directives au détriment de la prise d'initiatives personnelles. Au sein d'un groupe d'hispanophones, une hiérarchie peut également s'installer naturellement entre eux en fonction de leur scolarité, leur langue, etc. Dès leur arrivée, il sera

facilitant de clarifier le processus de prise de décision en milieu de travail et le statut égalitaire des travailleurs.

Pour ce qui est des relations entre hommes et femmes, il est habituel pour les hommes de culture hispanophone de dire des flatteries, ou « piporos », aux femmes, ce qui est moins bien vu ici. Établir des limites claires avec eux dès leur arrivée pourrait contribuer à prévenir des situations gênantes.

3 La cuisine, la famille et les activités sociales

Trouver le bon équilibre entre travail et vie personnelle contribue à une intégration réussie. Il ne faut donc pas négliger l'importance de leur vie sociale en dehors du travail afin de conserver leur motivation. Comme employeur, pour briser l'isolement, il peut être astucieux de: promouvoir les activités de sa municipalité afin qu'ils aillent s'y divertir, indiquer les endroits où habituellement d'autres TET s'y trouvent ou même organiser de petites activités (sportives, culturelles, etc.).

Par exemple, la cuisine est pour eux une source de fierté et une occasion de socialiser. Faites-leur découvrir les spécialités de chez vous et acceptez ce qu'ils vous offrent. La relation de confiance se construira à travers ces petites attentions culinaires!

La famille demeure aussi une valeur très présente pour la majorité des travailleurs hispanophones. Aller travailler à l'étranger loin de leurs proches est un grand sacrifice que les travailleurs font pour elles. Démontrer de l'intérêt envers leur famille contribuera aussi à tisser des liens avec vos travailleurs.

Prendre le temps

Enfin, il va sans dire qu'un bon processus d'accueil et d'intégration demande du temps. Or, celui-ci engendre un retour sur investissement qui mérite de s'y attarder. Un travailleur étranger dans une entreprise agricole est là pour apporter une importante contribution, on doit ainsi s'assurer de son bien-être tant physique que psychologique.

Quelques astuces supplémentaires afin de favoriser l'intégration des TET :

- Organiser une activité d'accueil informelle;
- Établir un registre TET incluant leurs coordonnées et leurs contacts en cas d'urgence;
- Identifier clairement les personnes auxquelles ils peuvent se référer en cas de question;
- Former les TET sur l'utilisation adéquate des commodités de leur logement et des règles d'hygiène;
- Expliquer les divers aspects administratifs (par ex.: politiques de l'entreprise, l'utilisation du « punch », talon de paie, horaire de travail, etc.).

Vous aimeriez avoir quelques outils?

L'application Agri-Connexion donne une foule d'informations pour se débrouiller avec de multiples aspects de la vie au Québec. Téléchargeable en français, anglais et espagnol.

Vous vous posez des questions sur le processus d'embauche d'un travailleur étranger temporaire ? La websérie Mission TET pourrait vous éclairer, en plus de vous faire rire.

Vous aimeriez avoir de la francisation directement sur la ferme ou parler à quelqu'un de vos besoins? Le <u>Centre d'emploi agricole</u> est là pour vous aider.



Google









agricarrieres | Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole Maison de l'UPA | 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 535 Longueuil (Québec) J4H 4E7 agricarrieres.qc.ca | info@agricarrieres.qc.ca









Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire – PAIS 819-294-6020 #203 pais.ca | srousseau@pais.ca







BOOSTEZ VOTRE POLLINISATION POUR MAXIMISER VOTRE PRODUCTION

Assurer une bonne pollinisation de vos cultures avec les QUADS de bourdons Koppert!

- O Commandez tôt pour garantir la livraison.
- Restent actifs les jours froids, nuageux et pluvieux.
- Peut être utilisé en combinaison avec d'autres pollinisateurs.

RESERVEZ MAINTENANT

RESERVEZ MAINTENANT

RODA

ANANT LE ER JANVIER 2024











Pour plus d'informations veuillez contacter Koppert Canada Limited à:

Téléphone: 1-800-567-4195 Courriel : commandes@koppert.ca

ou contactez votre conseiller en pollinisation Koppert dés aujourd'hui

Koppert